

Or, nous ne croyons pas qu'il ait été prononcé plus de trois ou quatre condamnations pour deuxième offense. Va sans dire qu'aucune condamnation n'a été prononcée pour troisième offense. Il est même arrivé ce fait inouï d'un délinquant qui, après avoir été condamné à un mois de prison pour une première offense, et avoir purgé sa peine, a été condamné à une date ultérieure, à \$75.00 d'amende et les frais, pour une seconde *première offense* !

#### PAS DE SAISIE

D'autre part, il semble tout naturel qu'on aurait dû saisir les stocks de boissons contenues dans chacun des établissements dont les propriétaires avaient été convaincus de vente sans licence.

On ne l'a pas fait. Bien loin de là, la plupart des quelques saisies opérées, ont été annulées pour vice de forme, et l'alcool remis à ses propriétaires qui l'ont revendu à qui ils ont voulu, et sans être autrement inquiétés !

#### LA LICENCE AU RABAIS

Le résultat est que les fraudeurs se rient de l'activité et des efforts de la Ligue Antialcoolique. Assurés d'une impunité relative, puisqu'ils ne paient toujours que pour une première offense ; et, ne risquant ni la prison ni la saisie, ils ne regardent pas à verser chaque année les trois ou quatre cents piastres d'amende qui représentent pour eux une licence au rabais, laquelle leur permet de vendre autant qu'ils le veulent, et d'accumuler les profits. Leur exemple en entraîne d'autres à tenter de ce commerce lucratif ; d'autant plus qu'ils y sont sollicités par des personnages peu scrupuleux qui s'engagent même à payer les frais judiciaires, le cas échéant.

Tout ceci aboutit à l'augmentation du mal révélé par les statistiques.

#### LE REMÈDE

Le remède c'est que la loi soit appliquée comme elle doit l'être ; c'est-à-dire que les délinquants soient condamnés d'autant plus rigoureusement que leurs offenses se multiplient ; le remède c'est que leurs stocks de boissons soient impitoyablement saisis.

Si les citoyens s'unissent pour obtenir ce résultat, ils y arriveront facilement. Et alors l'aggravation passagère du mal aura été un bienfait, puisqu'elle aura servi à faire découvrir les seuls moyens efficaces de le faire cesser.

F.-X.-JULES DORION

[*Almanach de l'Action Sociale Catholique.*]